



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

143^e Assemblée de l'UIP

Madrid (Espagne)
26-30 novembre 2021



Comité exécutif
Point 12
Conseil directeur
Point 8

EX/286-2/12b)-P.1
CL/208/8-P.1
30 novembre 2021

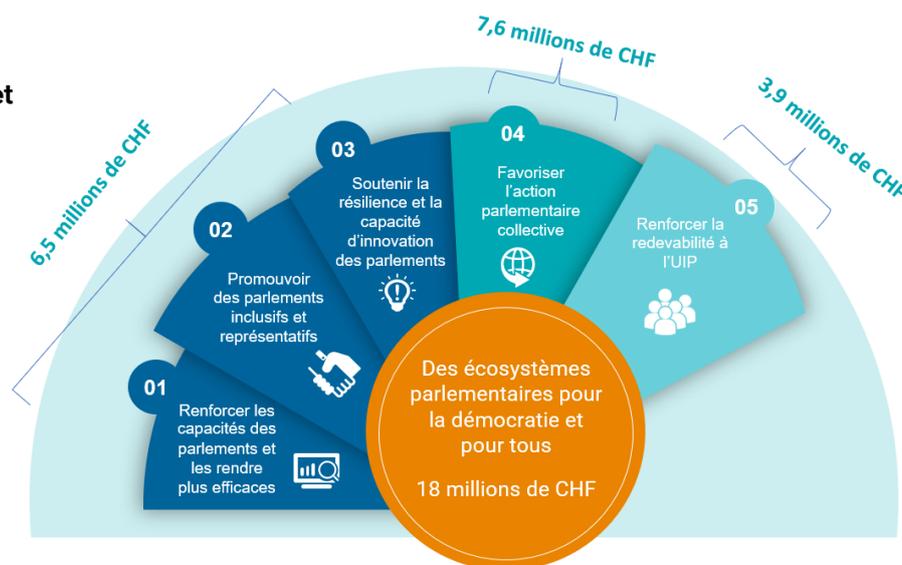
Budget consolidé 2022

**Transition vers la nouvelle Stratégie de l'UIP :
un impact accru grâce à une organisation plus résiliente,
mieux ciblée et davantage numérique**

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Première organisation politique multilatérale au monde fondée il y a plus de 130 ans, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les nations. Elle compte aujourd'hui 179 Parlements membres et 13 organismes parlementaires régionaux. Elle œuvre pour la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à représenter la population dans toute sa diversité. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause. Deux fois par an, l'UIP rassemble plus de 1 500 parlementaires délégués et partenaires au sein d'une Assemblée mondiale, qui apporte une dimension parlementaire à la gouvernance mondiale, en particulier aux travaux de l'ONU et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour la première fois en 132 ans d'existence, l'UIP a dû organiser en 2021 certaines de ses Assemblées et réunions à distance en raison de la crise de COVID-19, permettant ainsi à ses Membres et à ses organes directeurs de tenir des sessions sur des plateformes en ligne et de maintenir le dialogue parlementaire.



**Budget
total
2022**



Le budget consolidé 2022 traduit en termes financiers la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 au cours de sa première année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 18 millions de CHF pour l'ensemble de l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 10,9 millions de CHF pour 2022. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 5,3 millions de CHF, soit 27 % du budget consolidé.

#IPU143

	<u>Pages</u>
1. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général	3
1.2 Sous-Comité des finances.....	5
1.3 Projections à moyen terme.....	7
1.4 Vers une UIP neutre en carbone.....	8
1.5 Égalité des sexes – Analyse.....	9
2. Recettes	10
2.1 Contributions des Membres.....	10
2.2 Contributions du personnel et autres recettes.....	10
2.3 Contributions volontaires.....	10
3. Dépenses	12
3.1 Objectifs stratégiques	12
Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	12
Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	14
Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d’innovation des parlements	16
Objectif 4 – Favoriser l’action parlementaire collective	18
Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP	20
3.2 Provisions et subventions.....	23
3.3 Dépenses d’équipement.....	24
3.4 Secrétariat	25
4, Tableau des contributions	26

2. Introduction

2.3 Synthèse du Secrétaire général

1. Dans le cadre du plan et du budget pour 2022, l'UIP mettra en œuvre la première année de sa Stratégie pour 2022-2026. L'année 2022 sera une année de transition avec un budget qui rendra cette transition vers la nouvelle Stratégie possible. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de la nécessité d'une plus grande collaboration en vue d'obtenir des résultats tangibles, la Stratégie, qui a été élaborée avec le concours des Membres de l'UIP et de ses partenaires, introduit cinq nouveaux objectifs interconnectés destinés à consolider l'action de l'UIP et à accroître son impact. Son but ultime est de développer des écosystèmes parlementaires pour une démocratie qui fonctionne pour et au service de tous, en tenant compte de l'ensemble des acteurs qui interagissent avec les parlements et leurs membres. Afin de progresser vers la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'UIP, il faudra renforcer l'intégration entre les programmes, poursuivre la numérisation des méthodes de travail de l'UIP en complément de ses réunions ordinaires en présentiel et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation permettant de suivre et de mesurer les résultats et l'impact.
2. En raison de la crise de COVID-19 et de son impact sur les pays et les parlements en particulier, il n'y aura pas d'augmentation des contributions de 2021 à 2022. Néanmoins, le montant total des contributions restera encore inférieur à leur niveau de 2007. Après six années de forte baisse des contributions entre 2011 et 2016, avec une diminution de plus de 2 millions de CHF sur une base annuelle, le budget de l'UIP a commencé à se stabiliser à partir de 2017. Le barème des contributions de l'UIP est fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte de la différence des effectifs différents des Membres, et il est automatiquement ajusté lorsque le barème de l'ONU change (voir pages 26 à 29).
3. La transition vers la nouvelle Stratégie en 2022 reflétera également l'impact mondial de la pandémie de COVID-19, et le travail de l'UIP répondra aux demandes découlant de la crise, en s'intéressant désormais à la résilience et à l'inclusion accrue des groupes marginalisés. Les résultats des programmes continueront à être guidés par l'intérêt des parlements et leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (notamment les Objectifs de développement durable [ODD], le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, y compris les engagements ultérieurs pris lors des différentes Conférences des Parties à la CCNUCC, dont la dernière s'est tenue à Glasgow en novembre 2021). L'UIP continuera à soutenir les parlementaires dans la mise en œuvre de ces accords internationaux clés et dans l'identification des moyens permettant d'apporter des réponses conformes aux objectifs environnementaux et de développement durable. Les aspirations fondatrices de l'UIP pour la paix et la sécurité continueront de guider la nouvelle Stratégie. En éliminant les cloisonnements pour travailler au-delà des frontières programmatiques, la nouvelle Stratégie de l'UIP contribuera à garantir la capacité de répondre aux attentes et de promouvoir le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP pourra maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux d'il y a plus de dix ans. L'UIP analysera les résultats et l'impact de ses travaux en utilisant le cadre de suivi et d'évaluation.
4. La première Assemblée de 2022 sera organisée en Indonésie et la seconde au Rwanda, si les circonstances le permettent. Il est prévu que ces deux Assemblées statutaires se tiennent sous forme de réunions en présentiel, parallèlement aux réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres organes et comités statutaires. Une Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel aura lieu également en présentiel à Saint-Pétersbourg. L'investissement dans les nouvelles technologies et les nouveaux services permettra d'organiser des séances en ligne pour d'autres événements si nécessaire. Les objectifs du programme de l'UIP seront réalignés sur les nouveaux objectifs stratégiques en mettant davantage l'accent sur les domaines prioritaires afin de souligner l'impact du travail accompli dans le développement d'écosystèmes parlementaires. Le Secrétariat continuera de faire des économies dans toutes les divisions et tous les domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux de l'ensemble des dépenses.

5. Le financement pour 2022 sera utilisé pour soutenir les priorités soulignées par les organes directeurs dans la Stratégie. Les objectifs d'action s'appliqueront de manière transversale aux différents programmes en vue d'obtenir un plus grand impact, notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la paix et la sécurité, le développement et les changements climatiques. Pendant cette année de transition, les niveaux de financement alloués aux principaux domaines dans lesquels l'UIP s'investit à long terme resteront comparables à ceux de 2021. Le cœur même de l'action de l'UIP demeurera bien entendu la facilitation du dialogue politique lors des réunions en présentiel. Mais en parallèle, un service de plateforme d'événements en ligne visant à rendre le travail à distance plus efficace et inclusif sera mis en place et coordonné par un consultant externe spécialisé dans l'organisation d'événements numériques. La gestion et la maintenance de la nouvelle infrastructure de collaboration (notamment SharePoint) seront également assurées par un prestataire de services externe. Au total, 250 000 CHF de financement de base ont été alloués en 2022 pour la mise en place de ces nouveaux éléments. Une somme de 50 000 CHF a également été réservée pour le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'UIP, afin de suivre les résultats obtenus et d'évaluer l'impact de la Stratégie pendant les cinq ans de sa mise en œuvre (d'autres fonds devraient être alloués à cet effet dans les prochains budgets annuels, selon les besoins).
6. Le site web de l'UIP et la présence sur les réseaux sociaux sont au cœur des activités de communication de l'Organisation. Des fonds doivent être alloués chaque année pour maintenir et actualiser le contenu du site web, afin qu'il reste dynamique et pertinent, et pour susciter un nouvel intérêt pour l'UIP par le biais des réseaux sociaux. Des fonds sont prévus à cet effet dans le budget de la communication et des projets d'investissement. L'investissement dans les travaux de développement de Parline (la base de données centralisée de l'UIP sur les parlements nationaux), afin qu'elle demeure la principale source de données parlementaires mondiales, figurera au rang des priorités en 2022.
7. Les travaux sur les questions de genre et les droits de l'homme seront intégrés et occuperont une place accrue dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, la politique d'intégration de la dimension de genre continuera d'être appliquée à tous les aspects du travail de l'UIP, de manière à garantir la présence d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités. L'UIP applique également une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de ses travaux et assure la cohésion entre cette approche et l'intégration de la dimension de genre.
8. En 2022, les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient augmenter légèrement par rapport à 2021. Les financements existants provenant de partenaires de longue date, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine, ont récemment été complétés par de nouveaux accords avec des parlements et des organismes donateurs de l'Union européenne, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Irlande et du Qatar, entre autres. L'importante subvention pluriannuelle de l'ASDI arrive bientôt à son terme et devrait être suivie d'un nouvel accord triennal débutant en 2022, ce qui représente le plus important accord de subvention externe de l'UIP. Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'UIP, l'ASDI soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP en ce qui concerne les objectifs qui visent à bâtir des parlements efficaces, résilients, représentatifs et innovants. Les liens programmatiques entre l'UIP et l'ONU restent forts dans des domaines tels que la santé, le genre et la consolidation de la paix, tout comme dans le partenariat UIP-ONU visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
9. D'autres projets de partenariat sont en cours de discussion, mais l'issue de ces pourparlers ne sera pas connue au moment de l'approbation du budget 2022. En préparant ce budget, nous n'avons inclus que les ressources qui sont déjà quantifiables et engagées ou pour lesquelles il y a une forte probabilité qu'elles se concrétisent. En tout état de cause, aucun fonds ne sera dépensé ou engagé avant que les dons ne soient officiellement approuvés par un accord signé. Les contributions volontaires devraient représenter environ un quart du budget consolidé total pour 2022, la plus grande partie du financement de l'UIP continuant de provenir des contributions de ses Membres afin de préserver l'indépendance de l'Organisation. Si l'UIP

parvient à mobiliser des fonds supplémentaires pour un plus grand nombre d'activités, le Secrétariat sera bien entendu réactif pour en informer le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif en vue de déployer les ressources supplémentaires.

10. Le solde du Fonds de roulement était de 11 millions de CHF au début de 2021, dont 8,5 millions de CHF représentaient des fonds disponibles/liquides et le solde représentait des ajustements comptables IPSAS, qui ne peuvent être convertis en espèces. La partie liquide du Fonds de roulement s'élève actuellement à 96 % du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.
11. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a augmenté la valeur de l'actif du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt à long terme de la FIPOI auprès de la Confédération suisse et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces augmentations de valeur ont pour effet d'augmenter les charges d'amortissement, qui doivent être couvertes par le budget annuel. Le Conseil directeur a toujours choisi de couvrir ces écritures comptables par des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme il en a été décidé pour les budgets 2014 à 2021, le Conseil directeur est invité à autoriser l'utilisation du Fonds de roulement en 2022 et au-delà pour couvrir les charges d'amortissement annuelles supplémentaires relatives au bâtiment (60 000 CHF en 2022), le prêt FIPOI (60 000 CHF) et le capital immobilisé dans la réalisation du site web (110 000 CHF).
12. À la suite des discussions du Comité exécutif et de son Sous-Comité des finances lors de leurs récentes sessions, il est proposé d'équilibrer le budget 2022 en prélevant jusqu'à 392 000 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, en soutenant les investissements dans la transformation numérique de l'UIP et le suivi et l'évaluation, ainsi que 82 000 CHF destinés à aider le Rwanda à accueillir la deuxième Assemblée. Ce montant sera entièrement compensé par les économies attendues pour l'année 2021 à la suite de la réduction des voyages et donc des coûts y afférents, et, comme les années précédentes, cette compensation ne sera appliquée que si elle est nécessaire à la fin de l'exercice budgétaire 2022.
13. Si les contributions obligatoires des Membres devraient rester stables, des efforts soutenus seront nécessaires pour gérer le budget ordinaire 2022 et le budget volontaire, en réduisant au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires à engager afin de mener à bien le programme de travail et d'apporter le soutien nécessaire aux grandes priorités. Par exemple, sur la base des enseignements tirés pendant la pandémie, les services d'interprétation font l'objet d'un nouvel appel d'offres afin d'obtenir un rapport qualité-prix optimal et de réaliser ainsi des économies qui permettront de compenser d'autres frais de réunion. La recherche de revenus volontaires réguliers et d'opportunités de partenariat appropriées nécessite des efforts de gestion continus ainsi qu'une évaluation minutieuse des risques quant à l'indépendance de l'UIP et sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques définis par ses Membres. En parallèle, le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à attirer de nouveaux Membres.
14. L'écosystème parlementaire dans son ensemble subira l'impact de la pandémie de COVID-19 pendant les années à venir. L'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse au cours de cette année de transition pour aider les Parlements membres à mettre en œuvre la nouvelle Stratégie, répondre aux nouvelles demandes et veiller à ce que le dialogue et la coopération interparlementaires puissent se poursuivre, tant en présentiel qu'en ligne. Alors que l'UIP cherche à bâtir des écosystèmes parlementaires résilients, elle doit démontrer sa propre capacité à être résiliente. L'UIP continuera à se positionner comme une organisation qui fait siennes les valeurs inhérentes à la démocratie et au multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la reddition de comptes. Elle poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces valeurs concourent au bien-être des citoyens que les parlements représentent.

2.4 Sous-Comité des finances

15. Au fur et à mesure de l'avancement du processus d'élaboration de la Stratégie, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, en conseillant le Secrétaire général, en formulant des recommandations et

en effectuant des contrôles. Au cours de plusieurs réunions à distance, le Sous-Comité a défini le budget ordinaire dans ses grandes lignes sur la base des piliers définis dans la Stratégie, et a aussi fourni des conseils sur les éléments spécifiques à privilégier. Ses conseils et orientations ont permis d'assurer un examen minutieux et un contrôle qualité avant l'examen ultérieur par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2022 représente une transition vers une nouvelle période de la Stratégie et envoie un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à intensifier leur engagement en faveur du multilatéralisme, de la démocratie et des droits de l'homme de manière efficace, moderne et flexible. L'UIP est l'organisation internationale du parlementarisme, fondée sur des Parlements membres actifs et forts, et ce budget est l'outil qui permettra de commencer à mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de l'Organisation au cours des prochaines années. Le Secrétaire général remercie le Sous-Comité des finances pour son solide leadership dans la préparation de ce budget. Il se réjouit de son soutien continu, alors que nous mettons collectivement en œuvre le budget dans le contexte de la Stratégie approuvée par les Membres.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget 2022		
	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	10 920 800		10 920 800
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	392 000		392 000
Contributions du personnel	1 089 400		1 089 400
Intérêts	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	389 500	(389 500)	0
Autres recettes	16 000		16 000
Contributions volontaires		5 257 700	5 257 700
TOTAL DES RECETTES	13 137 700	4 868 200	18 005 900
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	1 964 200	2 925 600	4 889 800
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	578 900	414 200	993 100
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	306 700	580 000	886 700
4. Favoriser l'action parlementaire collective	6 565 100	1 159 700	7 724 800
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 615 200	178 200	3 793 400
Autres charges	107 600		107 600
Suppressions		(389 500)	(389 500)
TOTAL DES DÉPENSES	13 137 700	4 868 200	18 005 900

2.5 Projections à moyen terme

16. Après avoir traversé sa plus grave récession depuis près d'un siècle, l'économie mondiale connaît aujourd'hui une forte reprise, bien que très inégale. La reprise demeure solide, notamment grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales et aux progrès de la vaccination contre la COVID-19. L'accès aux vaccins et les mesures de soutien rapides mises en place par les pouvoirs publics ont été les principaux moteurs de cette reprise. D'après les prévisions, l'économie mondiale devrait croître d'environ 6 % en 2021 et de 5 % en 2022.
17. La croissance est surtout concentrée dans les grandes économies, tandis que de nombreux pays émergents et en développement demeurent sous pression. Alors que la quasi-totalité des économies avancées devraient retrouver d'ici 2022 leur niveau de revenu par habitant d'avant la pandémie, seul environ un tiers des économies émergentes devrait y parvenir. Dans de nombreux pays à faible revenu, les effets de la pandémie annulent les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et aggravent l'insécurité alimentaire ainsi que d'autres problèmes déjà présents de longue date. Toutes les régions peuvent être touchées par de nouvelles flambées de COVID-19, au cours desquelles pourraient apparaître de nouveaux variants du virus. L'augmentation des niveaux d'endettement a accru les tensions financières, et le risque de recrudescence des troubles sociaux – sous l'effet notamment de la hausse des prix des denrées alimentaires – est bien réel.
18. D'après les estimations du Conseil fédéral suisse, la reprise économique devrait se poursuivre malgré la pandémie, mais avec une croissance moins soutenue que prévu. La prévision de croissance pour 2021 a été revue à la baisse – à 3,2 % – après ajustement lié aux manifestations sportives. Néanmoins, cette prévision est nettement supérieure à la croissance moyenne de l'économie suisse. En 2022, le taux de croissance devrait progresser pour atteindre 3,4 %. Quant à la récente hausse de l'inflation, elle ne devrait être que temporaire. En Europe et en Suisse, le risque inflationniste à long terme est faible, et il est peu probable que la Banque centrale européenne et la Banque nationale suisse décident de relever leurs taux d'intérêt directeurs dans un avenir proche. Le scénario le plus vraisemblable serait qu'elles maintiennent leur politique de taux négatifs.

19. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP et un retour à des niveaux de contribution antérieurs au changement de millénaire. La stabilité des contributions prévue cette année permettra de maintenir les contributions des Membres en dessous du niveau de 2007. Des recettes supplémentaires seront fournies par l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou en réponse à des besoins définis par le Conseil directeur. Les recettes volontaires budgétées pour 2022 s'élèvent à 27 % du budget consolidé. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont continué d'être adoptées en ce qui concerne les recettes provenant des intérêts et des placements en 2022.

2.6 Vers une UIP neutre en carbone

20. L'UIP est engagée de longue date dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. La Stratégie pour 2022-2026 porte cet engagement à un nouveau palier en intensifiant les activités liées aux changements climatiques et en instaurant un objectif de neutralité carbone pour l'Organisation à l'horizon 2030. Un plan visant à atteindre cet objectif sera élaboré en 2022, et les premières mesures y relatives seront prises en conséquence. Le Secrétariat calculera ses émissions de carbone afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et identifier les domaines d'action prioritaires. Les déplacements ont certes diminué pendant la pandémie, mais les voyages officiels demeureront nécessaires pour permettre à l'UIP de mener à bien ses activités. Les émissions découlant de ces déplacements devront être calculées et compensées dans leur intégralité.
21. Cette nouvelle initiative s'ajoutera aux efforts actuellement déployés par l'UIP en vue de réduire ses émissions. De même, l'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydro-électriques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier, les cartons, le verre, le fer et l'aluminium et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité de documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre.
22. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2022. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
23. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2022 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés lors des années précédentes sont entièrement dépensés tous les ans au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques et sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.
24. Le renforcement de l'action dans le domaine des changements climatiques contribuera, en 2022, à la réalisation des objectifs stratégiques 1, 3 et 4. En débloquant davantage de fonds extrabudgétaires, l'UIP pourra renforcer son action visant à accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle. Le champ d'action sera également étendu aux niveaux régional et sous-régional. Plus concrètement, les activités de l'UIP devraient ainsi renforcer la capacité des parlements à formuler des lois adaptées ou à réviser celles qui ne le sont pas, concernant notamment la transposition de l'Accord de Paris en droit interne et la préparation aux situations d'urgence.

L'UIP continuera aussi d'aider les parlementaires à veiller à ce que les plans de relance faisant suite à la COVID-19 contribuent aux objectifs environnementaux de niveau national et international, en particulier dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe. De surcroît, en donnant la priorité aux fonctions de représentation et de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue entre ces derniers et des intervenants de premier plan dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

2.7 Égalité des sexes – Analyse

25. La nouvelle Stratégie accorde la priorité, sur le long terme, aux activités de l'UIP relatives à l'égalité hommes-femmes et à leur visibilité, notamment aux travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer leur autonomisation. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre des Objectifs 1, 2, 4 et 5 de la Stratégie de l'UIP.
26. Les contributions volontaires allouées aux activités en rapport avec le partenariat/l'égalité entre hommes et femmes proviennent de dons fournis par Affaires mondiales Canada, l'ASDI, les Émirats arabes unis, Irish Aid et le Qatar. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2022 au fur et à mesure de leur obtention.
27. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 8 % du total du budget consolidé.

3. Recettes

3.3 Contributions des Membres

28. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. En 2022, il n'y aura pas d'augmentation des contributions des Membres. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été baissées à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires que connaissent nombre d'entre eux. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 179 de 2006 à 2021, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2022, le montant total des contributions restera bien en deçà du niveau atteint en 2007. Les éventuels suppléments de recettes proviendront de l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou seront liés à la réponse apportée à des besoins identifiés par le Conseil directeur.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT* (CHF)*	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2007	CHF 11 060 266	4,9 %
2008	CHF 11 354 900	2,7 %
2009	CHF 11 756 000	3,5 %
2010	CHF 12 046 100	2,5 %
2011	CHF 12 202 390	1,3 %
2012	CHF 10 939 900	-10,0 %
2013	CHF 10 950 800	0 %
2014	CHF 10 952 900	0 %
2015	CHF 10 601 676	-3,2 %
2016	CHF 10 056 000	-5,1 %
2017	CHF 10 238 600	1,5 %
2018	CHF 10 443 400	2,0 %
2019	CHF 10 515 200	0 %
2020	CHF 10 959 200	4,1 %
2021	CHF 10 920 800	0 %
2022	CHF 10 920 800	0 %

* Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 150 à 179 entre 2006 et 2021

29. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le barème actuel de l'ONU pour 2019-2021.

3.4 Contributions du personnel et autres recettes

30. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2022, ce système d'imposition interne générera 1 089 400 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés résidents en France et aux citoyens du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.
31. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2022. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans le contexte actuel d'incertitude financière.

3.5 Contributions volontaires

32. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 27 % du budget consolidé 2022 (5,3 millions de CHF). Le renouvellement des subventions accordées par les parlements et les organismes donateurs est en voie d'aboutir, notamment auprès de l'ASDI. Un nouveau financement pluriannuel de 2 millions de CAD (1,5 million de CHF) a été obtenu du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement pour la période 2021-2024 afin de soutenir le Programme du partenariat entre hommes et femmes. Plusieurs parlements, dont ceux du Bangladesh, du Bénin, de la Chine et des Émirats arabes unis, ont d'ores et déjà contribué au programme de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mis en place conjointement par l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) pour la période 2018-2022. Une nouvelle subvention du Gouvernement chinois a permis de dynamiser la mise en œuvre des ODD. Le nouveau don sur cinq ans d'un montant

de 1,5 million d'USD (1,4 million de CHF) fourni par Pékin permettra à l'UIP de mener à bien ses programmes, notamment ses activités visant à renforcer la capacité des parlements des pays en développement à contribuer à la mise en œuvre des ODD.

33. L'accord de financement 2019-2021 avec l'ASDI reconduit l'engagement suédois de fournir des subventions pluriannuelles à l'appui de l'action de l'UIP, particulièrement dans les domaines de la démocratie et du développement. L'accord sera prolongé pour couvrir les premiers mois de 2022, et l'ASDI travaille actuellement à l'octroi d'une nouvelle subvention pour la période 2022-2024. Le Conseil de la Choura du Qatar a apporté un soutien financier considérable à toute une série d'activités en lien avec plusieurs des objectifs stratégiques de l'UIP, et l'Organisation continue de rechercher de nouveaux donateurs potentiels. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2022.
34. En 2022, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays et dans le cadre de l'accord trilatéral UIP-ONU-DC-BLT relatif au Programme de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont signé un protocole d'accord global qui sert de cadre de coopération et de collaboration accrue au cours de la période 2018-2023. Les deux Organisations préparent actuellement un plan de travail et l'OMS a déjà débloqué une subvention de 330 000 USD (310 000 CHF) pour couvrir la mise en œuvre des activités.
35. Des efforts sont en cours pour collecter des fonds auprès d'un plus grand nombre de partenaires, notamment la Fondation Julie Ann Wrigley. Cette dernière assure déjà le financement de plusieurs activités de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes.

4. Dépenses

4.3 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces

Principe

Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens, prendre des décisions sur la base d'informations indépendantes, attestées et crédibles, et contrôler l'action de l'exécutif.

Aperçu des activités pour 2022

L'UIP élargira son action pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité face aux menaces et défis croissants auxquels sont confrontés nombre d'entre eux. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP poursuivra ses travaux en tenant régulièrement des sessions, en menant à bien des missions et en assurant, de concert avec les Membres de l'UIP et d'autres parties prenantes, le suivi des décisions qui ont été prises. Une attention particulière sera portée à la violence faite aux femmes parlementaires, un domaine critique devenu prioritaire. Par ailleurs, l'UIP lancera un projet de recherche sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, afin de mieux comprendre ce phénomène et ses éléments déclencheurs, de repérer les lacunes et de formuler des solutions efficaces. L'UIP soutiendra les efforts des parlements nationaux pour relever les défis liés à l'exercice de la liberté d'expression, qui est une condition *sine qua non* de la démocratie.

La promotion de l'efficacité, de la représentativité, de la transparence et de la responsabilité du parlement ainsi que de l'accès à ses travaux – des éléments clés pour la réalisation de l'ODD 16 et de parlements démocratiques – est au cœur des priorités pour 2022. L'UIP poursuivra ses travaux en lien avec l'élaboration de normes et d'indicateurs pour des parlements démocratiques et aidera les Membres à mener des auto-évaluations pour définir les domaines dans lesquels ils doivent progresser et accroître leur efficacité. Elle renforcera les capacités institutionnelles et les capacités individuelles (c'est-à-dire celles des parlementaires et du personnel parlementaire) dans un certain nombre de parlements, en accordant la priorité aux parlements des pays sortant d'un conflit ou en situation de transition. L'UIP s'efforcera avant tout de renforcer les capacités des parlements à s'acquitter de leurs principales fonctions constitutionnelles et fera le point sur leurs capacités à intégrer dans leurs travaux les questions des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, des changements climatiques et du développement durable.

Parallèlement, l'UIP apportera aux parlements une aide ciblée dans des domaines d'action prioritaires pour l'Organisation et pour les pays concernés. Elle mènera ainsi des activités destinées à renforcer les capacités des parlements et à leur fournir un soutien et une expertise techniques dans des domaines stratégiques spécifiques tels que l'égalité des sexes et les aspects discriminatoires de la législation, l'autonomisation des jeunes, l'adaptation et la riposte aux changements climatiques, la couverture sanitaire universelle, la sécurité humaine, et la lutte contre le terrorisme. Les projets mis en œuvre s'appuieront sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements – le soutien proposé sera donc piloté par les parlements et adapté aux besoins et objectifs nationaux. L'UIP s'attachera en particulier à aider les parlements à assurer le suivi des recommandations issues des processus d'examen des Nations Unies, tels que l'Examen périodique universel (EPU) visant à évaluer la situation des droits de l'homme dans les États membres, les processus des organes conventionnels de l'ONU (Comité CEDEF, Convention relative aux droits de l'enfant, etc.), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Actions clés

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté

- Offrir une assistance aux parlementaires en danger par l'intermédiaire de la procédure de traitement et de suivi des plaintes du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Réaliser des études et des collectes de données sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires
- Renforcer les capacités en vue de garantir la liberté d'expression

Renforcer les capacités institutionnelles

- Réaliser des études et des collectes de données sur les parlements, et travaux en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Élaborer et mettre en application de manière continue des normes et indicateurs pour des parlements démocratiques ainsi que sur les capacités et les pratiques parlementaires
- Offrir une assistance aux parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations et des évaluations de leurs besoins en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités institutionnelles et certains domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, notamment des femmes et des jeunes parlementaires, en lien avec des fonctions essentielles du parlement, en particulier la rédaction, le contrôle et l'examen des textes de loi, les règles et procédures internes, l'élaboration du budget, la participation des collectivités à l'élaboration des lois, et le contrôle, s'agissant notamment des domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Proposer des services de conseil sur le fonctionnement des parlements, la législation, les règles et procédures internes, et la réconciliation nationale

Soutenir les actions stratégiques prioritaires au niveau national

- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire – notamment des femmes et des jeunes parlementaires – dans des domaines thématiques clés, tels que le développement piloté par les parlements, les politiques d'Internet, les ODD, l'identification des discriminations de genre dans la législation, la santé, les changements climatiques, un après-COVID-19 respectueux de l'environnement, le désarmement, les armes de destruction massive, le contrôle et la gouvernance du secteur de la sécurité, les dépenses militaires, les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, la science et la technologie, le commerce, et la croissance économique
- Collecter des données, enregistrer les bonnes pratiques, et mettre au point des outils sur l'application des Principes communs en matière d'assistance aux parlements, l'égalité des sexes, la participation des jeunes, les changements climatiques, les législations efficaces pour lutter contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent, les ODD et la santé
- Élaborer un rapport sur la lutte contre le terrorisme et une carte interactive sur la législation en matière de lutte contre le terrorisme
- Renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'autres processus et accords juridiquement contraignants de l'ONU

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	1 964 200	2 925 600	4 889 800
• Salaires	1 552 500	534 500	2 087 000
• Services	173 500	1 816 800	1 990 300
• Voyages	188 000	382 600	570 600
• Matériel	50 200	191 700	241 900

Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs

Principe

L'un des principaux indicateurs de succès des parlements est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent à l'institution d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

Aperçu des activités pour 2022

L'UIP renforcera son travail de longue date concernant la participation des femmes et des jeunes aux travaux du parlement. Elle poursuivra ses activités de recherche et de collecte de données sur la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements : elle suivra les évolutions et les nouvelles tendances, recensera les bonnes pratiques et tirera des enseignements des différentes expériences des parlements. Elle explorera aussi les processus, les mécanismes et les stratégies mis en œuvre au sein des parlements pour renforcer la participation des femmes et des jeunes au processus décisionnel et garantir que l'institution du parlement prenne en considération les perspectives et les intérêts des femmes et des jeunes. Sur la base des résultats de ses travaux de recherche et de collecte de données, l'UIP élaborera des outils et des activités de sensibilisation aux questions de l'égalité des sexes et de la représentation des jeunes dans les parlements, afin de forger une volonté politique à cet égard.

Parallèlement à ces travaux de recherche et de sensibilisation, l'UIP aidera les parlements nationaux à augmenter la représentation des femmes et des jeunes parmi leurs membres. Dans ce contexte, elle fournira un soutien et une expertise techniques sur les mesures et initiatives pratiques qui facilitent l'accès des femmes et des jeunes au parlement. Elle s'attachera en particulier à épauler les parlements qui comptent moins de 10 pour cent de femmes dans leurs rangs. En outre, la campagne intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* sera déployée en vue de renforcer la mobilisation et l'action politiques.

L'année 2022 marquera le 10^e anniversaire de la publication du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*. L'UIP saisira cette occasion pour obtenir des informations sur les progrès accomplis, les défis qui persistent ainsi que les bonnes pratiques en la matière, et pour renforcer la mobilisation politique en vue de faire des parlements des institutions qui respectent et réalisent l'égalité des sexes. Dans le même temps, l'UIP soutiendra les efforts consentis par les parlements pour favoriser la participation efficace des femmes et des jeunes aux travaux parlementaires et pour renforcer leur capacité à prendre en compte les questions liées aux femmes et aux jeunes dans ces travaux. Elle les aidera à mener des auto-évaluations de leur sensibilité au genre et soutiendra en particulier les forums de femmes parlementaires et de jeunes parlementaires et les initiatives visant à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence envers les femmes au parlement.

L'année 2022 sera aussi celle du lancement du Rapport parlementaire mondial sur l'association du public aux travaux du parlement. Ce rapport apportera des informations de premier plan sur les stratégies élaborées par les parlements pour établir des relations plus étroites avec le public et renforcer la participation de ce dernier au travail parlementaire, et contribuera ainsi à la mise en place de processus décisionnels inclusifs. Le lancement du rapport sera suivi d'une vaste campagne de diffusion et de mise en œuvre, lors de laquelle des actions de sensibilisation seront menées aux niveaux régional et national. Par ailleurs, les conclusions du rapport seront utilisées aux fins des activités de renforcement des capacités réalisées dans le cadre de tous les objectifs stratégiques. En 2022, en s'appuyant sur le rapport et à la faveur de son action pour les droits des enfants, l'UIP portera aussi son attention sur la participation des enfants aux travaux du parlement.

Enfin, mettant à profit les excellents résultats qu'elle a obtenus dans le domaine de la participation et de l'inclusion des femmes et des jeunes au parlement, l'UIP examinera comment renforcer son action en faveur des populations marginalisées et vulnérables. En collaboration avec les Parlements membres, l'UIP élaborera une stratégie et un plan de travail pour les années à venir afin de déterminer et mesurer la participation des groupes de la société sous-représentés au parlement, de comprendre les difficultés qui se posent en matière de participation et d'identifier les structures et les méthodes de travail qui favorisent l'inclusion et le pouvoir d'influence des populations concernées. Elle examinera en particulier l'impact de l'action parlementaire sur les groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques.

Action clés

Accroître la représentation des jeunes et des femmes dans les parlements

- Réaliser des études et collecter des données sur les femmes et les jeunes au parlement, et élaborer des outils de sensibilisation
- Contribuer aux efforts des parlements pour accroître l'accès des femmes et des jeunes à leurs travaux, en prêtant une attention particulière aux parlements qui comptent moins de 10 pour cent de femmes parmi leurs membres
- Déployer la phase 2 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Établir des processus décisionnels inclusifs au sein des parlements

- Contribuer à la réalisation, par les parlements, d'une auto-évaluation de leur sensibilité au genre et suivi de cet exercice
- Contribuer à l'établissement de forums de femmes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Contribuer à l'établissement de forums de jeunes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Célébrer le 10^e anniversaire de la publication du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*
- Proposer des activités de recherche sur la violence faite aux femmes dans les parlements et assister les parlements pour mener des réformes dans ce domaine
- Lancer et diffuser la nouvelle édition du Rapport parlementaire mondial aux niveaux régional et national, et offrir une assistance aux parlements dans la mise en œuvre d'initiatives visant à associer le public à leurs travaux
- Proposer des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne la participation des enfants aux travaux du parlement
- Élaborer une stratégie pour mieux mesurer la participation des groupes marginalisés sous-représentés au parlement
- Mener des travaux de recherche sur la capacité des parlements à agir en faveur des droits des populations vulnérables et marginalisées et à répondre à leurs besoins, en particulier leurs besoins de santé
- Mener des travaux de recherche en vue de la mise à jour du *Statut-type de l'opposition au parlement*, adopté en 1999
- Renforcer les capacités des parlements pour qu'ils puissent affermir leur action en faveur des groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	578 900	414 200	993 100
• Salaires	505 900	104 500	610 400
• Services	54 000	229 200	283 200
• Voyages	17 000	10 500	27 500
• Matériel	2 000	70 000	72 000

Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements

Principe

La pandémie de COVID-19 est l'un des nombreux événements récents qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Elle a également mis en évidence l'importance, pour les parlements, d'innover afin de repenser de fond en comble la stratégie et la conduite des affaires parlementaires.

Aperçu des activités pour 2022

L'un des enseignements majeurs tirés de la pandémie de COVID-19 est l'importance pour les parlements d'être résilients, d'innover, d'anticiper et de préparer l'avenir. En 2022, l'UIP renforcera son action dans ce domaine en mettant à profit les travaux déjà menés sur l'innovation au parlement qui se sont révélés utiles pour les parlements en période de crise.

Par l'intermédiaire du Centre pour l'innovation au parlement, l'UIP intensifiera ses efforts pour aider les parlements à apprendre les uns des autres et se soutenir mutuellement sur la voie de l'innovation, notamment en utilisant efficacement les technologies numériques. L'objectif est de rendre les parlements non seulement plus résilients et plus réactifs aux besoins des peuples, mais aussi plus en phase avec l'environnement en mutation constante dans lequel ils évoluent. En s'appuyant sur des études, des données et des discussions, l'UIP s'attachera à renforcer la capacité des parlements à résister, à s'adapter et à se transformer face aux chocs extérieurs, et les aidera à gérer les nouveaux risques. Pour ce faire, elle organisera des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités.

L'UIP favorisera également l'échange de connaissances en ligne avec les parlementaires et le personnel parlementaire et créera des opportunités pour leur permettre d'entrer en contact et d'échanger avec des experts, des médias et la société civile, afin de renforcer dans la durée la résilience des parlements et leur capacité d'innovation en politique et aussi de recenser et de relever collectivement les défis à venir. Cela implique d'instaurer de nouvelles façons de communiquer avec les Membres via les plateformes numériques, de renforcer les relations qu'entretient l'UIP avec les acteurs non parlementaires et de faciliter la communication entre ces acteurs. Une plateforme d'apprentissage interactive sera créée en vue de mettre à la disposition des parlements une expertise et des outils et de faciliter leurs échanges et l'apprentissage en ligne. Cette plateforme renforcera les travaux en cours et constituera pour les parlements un outil de pointe pour l'apprentissage en ligne.

Enfin, l'UIP élaborera une stratégie pour aider les parlements à se tourner vers l'avenir et à relever les défis du futur (impact des changements climatiques, intelligence artificielle, science et éthique, etc.).

Actions clés

Favoriser l'innovation au parlement

- Contribuer aux travaux du Centre pour l'innovation au parlement, notamment en créant des communautés d'expertise parlementaire au sein des pôles régionaux et thématiques, en élaborant des outils et en diffusant les bonnes pratiques, par exemple sur l'innovation en politique
- Renforcer les capacités des parlements dans les domaines de l'innovation et des technologies de l'information, afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP

Créer une plateforme et une communauté d'apprentissage

- Mettre en place une plateforme d'apprentissage modulaire
- Développer, mettre à l'essai et adapter des modules d'apprentissage en ligne, notamment sur l'innovation numérique pour les parlements, la mise en œuvre des ODD et la riposte aux changements climatiques, des parlements sensibles au genre, l'autonomisation des jeunes, la sécurité humaine, la prise en considération des besoins des victimes du terrorisme, la lutte contre le terrorisme, et la prévention de l'extrémisme violent

Aider les parlements à répondre aux priorités stratégiques de l'avenir

- Élaborer une méthodologie et un plan de travail en vue de renforcer la résilience des parlements, en tenant compte des acteurs qui ont une influence et un impact sur leurs travaux
- Élaborer une stratégie sur la transformation des parlements en institutions vertes
- Offrir une assistance aux parlements pour aborder les enjeux stratégiques de l'avenir, notamment en lien avec la science et l'éthique

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	306 700	580 000	886 700
• Salaires	306 700	19 000	325 700
• Services	0	494 500	494 500
• Voyages	0	16 500	16 500
• Matériel	0	50 000	50 000

Objectif 4 – Favoriser l'action parlementaire collective

Principe

Depuis sa fondation, l'une des grandes forces de l'UIP est sa capacité à créer des liens entre les parlements et les parlementaires, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à mobiliser la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU et l'OMC. Le pouvoir fédérateur mondial de l'UIP est sans équivalent. Dans le contexte actuel, la possibilité de mobiliser un tel pouvoir collectif pour en faire émerger un grand élan politique s'avère particulièrement nécessaire.

Aperçu des activités pour 2022

L'UIP mettra à profit son pouvoir fédérateur pour créer des plateformes de mobilisation et d'échange politiques. Le but est d'accélérer la recherche de solutions de politique nationale, régionale et multilatérale aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires.

En 2022, l'UIP organisera des événements annuels à l'échelle mondiale, notamment les manifestations phares que sont les Assemblées, le Sommet des présidentes de parlement, la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, la Conférence parlementaire sur l'OMC et le Sommet des présidents de parlement du G20 (P20). Elle organisera aussi des rencontres à l'échelle mondiale pour traiter des grandes questions thématiques (ODD, changements climatiques, terrorisme, violence faite aux femmes, corruption, dialogue interculturel et interconfessionnel, etc.) et créera des espaces favorisant la contribution des parlements aux processus de l'ONU en tenant des réunions parlementaires à l'occasion des principales initiatives des Nations Unies (Commission de la condition de la femme, Forum politique de haut niveau pour le développement durable, Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, Assemblée mondiale de la Santé). Par le biais de réunions de renforcement des capacités, elle aidera également les parlements à contribuer et à participer aux principaux mécanismes d'examen de l'ONU (Examen périodique universel, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits de l'enfant, Forum politique de haut niveau pour le développement durable).

L'UIP consolidera, en outre, sa présence stratégique et son partenariat avec l'ONU, par l'intermédiaire de ses Bureaux de New York, Vienne et Genève, afin de réduire l'écart entre les engagements internationaux et leur concrétisation dans les décisions, les priorités et la mise en œuvre au niveau national.

L'UIP travaillera également au renforcement de la solidarité et du soutien mutuel entre parlementaires par le suivi des cas de violation des droits de l'homme des parlementaires.

Actions clés

Fédérer et faciliter les relations interparlementaires

- Assemblées de l'UIP à Bali et Kigali
- Sommet P20 des présidents de parlement
- Sommet des présidentes de parlement
- Conférence annuelle des jeunes parlementaires
- Conférence annuelle sur les ODD

Exposer et défendre la perspective parlementaire dans les processus de l'ONU et de l'OMC

- Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, Forum parlementaire annuel en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, Réunion annuelle des parlementaires participant au débat général de l'Assemblée générale, réunion annuelle en marge de la session de la Commission de la condition de la femme
- Conférence parlementaire sur l'OMC

- Événements autour de l'Assemblée mondiale de la Santé, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de l'UNODC, du Sommet des pays les moins avancés (PMA), de la Conférence sur les changements climatiques, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, etc.
- Séances d'information à l'intention des parlementaires sur les processus de l'ONU
- Renforcement du Bureau de l'UIP à Vienne en nouant des liens et en recherchant des partenaires
- Promotion des journées des Nations Unies en lien avec les activités de l'UIP à New York, à Vienne et à Genève

Stimuler l'engagement parlementaire autour des principales questions politiques ainsi que la participation aux processus mondiaux

- Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, et événements régionaux
- Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel
- Conférence mondiale sur la lutte contre la violence faite aux femmes
- Coordination des apports parlementaires et suivi de la participation des parlements aux événements suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), processus de l'examen périodique universel (EPU), Comité des droits de l'enfant, forums des Commissions économiques régionales de l'ONU sur le développement durable, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+25)
- Événements mondiaux ou régionaux de plaidoyer et de sensibilisation portant sur les questions suivantes : parlements sensibles aux droits de l'homme, législation protégeant la liberté d'expression, égalité des sexes, parlements sensibles au genre, participation des jeunes, changements climatiques, ODD, santé, nutrition et sécurité alimentaire, désarmement, sciences et technologies au service de la paix, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent

Renforcer les liens entre les parlementaires et entre les Parlements membres de l'UIP

- Promouvoir la solidarité à l'égard des parlementaires en danger
- Renforcer les relations avec les Parlements membres, les autres organisations parlementaires et les groupes géopolitiques
- Progresser vers l'objectif d'universalité de l'UIP

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	6 565 100	1 159 700	7 724 800
• Salaires	4 405 600	20 200	4 425 800
• Services	1 325 000	684 200	2 009 200
• Voyages	462 300	313 800	776 100
• Matériel	372 200	141 500	513 700

Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP

Principe

Il s’agit de veiller au renforcement et à la pratique d’une culture de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l’UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d’avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s’assurer que la réalisation de l’ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d’une manière transparente et démocratique.

Aperçu des activités pour 2022

Parmi les grandes priorités mises en exergue par les Membres figure la nécessité de renforcer les efforts de reddition de comptes déjà déployés au sein de l’UIP, concernant aussi bien les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. Dans le droit fil du Rapport sur la transparence approuvé en mars 2021 par le Conseil directeur, des mécanismes supplémentaires seront mis en place afin de renforcer les principes de transparence, de redevabilité et d’ouverture, tant au niveau de la gouvernance que du Secrétariat. Dans cette optique, l’UIP développera ses activités de sensibilisation et d’engagement auprès des Membres tout au long de l’année, en portant une attention particulière aux régions qui rencontrent le plus de difficultés pour participer aux travaux de l’UIP. L’Organisation s’efforcera de discuter avec les Membres des responsabilités et des attentes en matière de participation aux travaux de l’UIP, de façon à mieux les cerner. Il s’agira de clarifier, de normaliser et de renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et de communiquer les progrès accomplis en la matière. En outre, les moyens de rendre compte des mesures prises par les Membres seront renforcés afin de favoriser le partage des bonnes pratiques et la communication des résultats.

La pandémie a, par ailleurs, mis en lumière l’importance pour l’Organisation de renforcer ses capacités d’utilisation des outils informatiques et de travail à distance. Par conséquent, la transformation numérique va se poursuivre. Cette évolution concernera la totalité des travaux de l’UIP.

Les changements climatiques figurant parmi les nouvelles grandes priorités, l’UIP s’efforcera d’être exemplaire en la matière et renforcera ses efforts précédents afin de devenir une organisation véritablement "verte". Elle mettra sur pied une stratégie exhaustive pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2030. De même, l’UIP poursuivra son action pionnière sur la question du genre par la mise en œuvre de sa stratégie d’intégration de cette dimension et par la réalisation des objectifs qui ont été fixés en vue d’une intégration effective du genre et de l’obtention de la parité entre les sexes au sein de l’Organisation.

Les efforts de renforcement des capacités d’évaluation et d’apprentissage seront poursuivis au sein de l’Organisation. Le système sera renforcé et adapté de façon à mieux évaluer l’avancement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie ainsi que les résultats enregistrés, tout en favorisant un apprentissage permanent au fil de l’année, dans le but d’obtenir des gains d’efficacité et de transparence générale.

Actions clés

Normaliser les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et renforcer la redevabilité

- Contrôler et suivre la mise en œuvre par les Membres des résolutions et des autres décisions de l’UIP
- Mettre en place à l’intention des Membres un cadre de redevabilité relatif à la résolution sur la couverture sanitaire universelle
- Identifier d’autres initiatives des Membres méritant un suivi
- Entamer l’application des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives aux organes directeurs de l’UIP

Développer et normaliser les mécanismes de retour d'information et de compte rendu de la part des Membres

- Mettre sur pied un système normalisé permettant de solliciter les retours d'information des Membres, de les suivre et d'y répondre
- Renforcer la procédure de rapport bisannuel des Membres

Créer et soutenir à l'échelle de l'organisation un système d'évaluation et d'apprentissage

- Améliorer le cadre organisationnel de contrôle et de suivi de la progression vers les objectifs stratégiques à l'échelle du système
- Élaborer des mécanismes de comptes rendus réguliers en interne afin de suivre les progrès et d'en tirer des enseignements pour tous

Transformer le Secrétariat pour le rendre plus sensible au genre et plus vert

- Élaborer au sein du Secrétariat des jalons assurant la sensibilité au genre de l'UIP
- Réaliser une étude visant à définir des jalons qui permettront au Secrétariat d'atteindre la neutralité carbone

Opérer la transformation numérique du Secrétariat

- Poursuivre la numérisation des processus et des dossiers (y compris les archives de l'UIP)
- Renforcer les capacités internes en matière de formats, événements et projets numériques
- Développer une plateforme numérique institutionnelle pour l'organisation de conférences et des outils de planification à l'échelle du système
- Mettre en place un Intranet et le système SharePoint

Faciliter le bon fonctionnement du Secrétariat au quotidien

- Comptabilité, établissement de rapports et aide dans le domaine financier
- Recrutements, rémunérations et prestations sociales
- Contrats et accords juridiques
- Renforcer la gestion et la sécurité
- Renforcer les capacités et l'évaluation du personnel
- Assurer la maintenance de l'infrastructure et de la sécurité informatiques en interne
- Adapter la structure actuelle du Secrétariat en fonction des besoins de la Stratégie
- Mettre en œuvre des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives au Secrétariat

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	3 615 200	178 200	3 793 400
• Salaires	2 069 900	5 000	2 074 900
• Services	276 000	165 700	441 700
• Voyages	172 800	2 500	175 300
• Matériel	551 200	5 000	556 200
• Charges financières	33 300	0	33 300
• Amortissement	512 000	0	512 000

La communication en 2022

En 2022, la Stratégie de communication de l'UIP sera remaniée de sorte que, une fois approuvée, elle soit un moteur essentiel de la mise en œuvre de nombreuses composantes de la Stratégie globale de l'UIP pour 2022-2026.

Il est prévu de mener à la fin de l'année 2021 une évaluation de la Stratégie de communication de l'UIP pour 2019-2021 dont les conclusions serviront de base au remaniement de la stratégie pour 2022-2026.

En 2022, nous aborderons la phase suivante de nos investissements initiaux dans des plateformes numériques, comprenant notamment le développement d'une nouvelle plateforme de conférences et d'une plateforme d'apprentissage en ligne ainsi que la poursuite du travail entrepris pour faire évoluer le contenu éditorial et les fonctionnalités des sites web et des bases de données de l'UIP.

Ces outils contribueront à améliorer les interactions avec les Parlements membres et les 46 000 parlementaires de la planète qui constituent le public prioritaire de l'UIP, ainsi qu'avec d'autres acteurs de l'écosystème parlementaire global au sein duquel ils évoluent.

Dans l'esprit de la nouvelle Stratégie globale de l'UIP qui privilégie une plus grande focalisation sur un plus petit nombre de questions, la communication de l'UIP axera ses efforts sur les domaines d'action prioritaires que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, les changements climatiques, le développement durable, la paix et la sécurité.

Actions clés pour 2022

- *Constituer une base de données des parlementaires de l'UIP et ajuster la communication pour faire en sorte qu'elle soit plus proche de leurs centres d'intérêt*
- *Prévoir des espaces numériques réservés aux Membres, comprenant une plateforme de conférences et une plateforme d'apprentissage en ligne et proposant une fonction d'extranet*
- *Rénover les sites web de l'UIP, son image de marque et son identité visuelle en fonction de la nouvelle Stratégie*
- *Lancer une campagne de communication multimédia sur l'action parlementaire dans le domaine de l'urgence climatique*
- *Promouvoir les grandes Assemblées de l'UIP et les manifestations phares prévues en 2022 (Sommet des présidentes de parlement, Sommet sur la lutte contre le terrorisme, Conférence des jeunes parlementaires, lancement du Rapport parlementaire mondial et autres initiatives politiques de premier plan)*
- *Planifier et décerner le premier Prix Cremer-Passy*

4.4 Provisions et subventions

Aperçu pour 2022

Les provisions et les subventions prévoient un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une saine gestion des finances, et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2021, cette réserve dégageait un solde de 404 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuise, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2022 a été fixé à 40 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2022.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds LPP flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	107 600	0	107 600

Prévisions pour 2022 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
➤ Total général	107 600	0	107 600

4.5 Dépenses d'équipement

Aperçu pour 2022

L'UIP fait des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Outre le remplacement régulier d'ordinateurs, un serveur SharePoint a été installé au Secrétariat pour qu'un accès extranet sécurisé au système des fichiers de l'UIP puisse être mis en place en 2022. S'agissant du site web et de la plateforme de données ouvertes, une nouvelle phase de développement devra être lancée à partir de 2022. Elle portera sur des domaines spécifiques, et son envergure sera définie dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Prévisions des dépenses d'équipement (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2022	150 000	0	150 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2022–2024 (CHF)

Poste	2022	2023	2024
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Réalisation du site Internet	100 000	100 000	100 000
➤ Total général	150 000	150 000	150 000

4.6 Secrétariat

36. Le budget 2022 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 44,3 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique	Budget 2022							Total
	SG	Grades de cadres					Services généraux	
		Directeur	Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2		
1. Parlements efficaces		0,3	0,5	3,2	2	1,5	2,5	10
2. Parlements représentatifs		0,3		0,5	1,5	0,5	1	3,8
3. Parlements innovants		0,4		0,8				1,2
4. Action parlementaire collective	0,5	2	1,5	4,5	1,5	4	5,8	19,8
5. Redevabilité à l'UIP	0,5	1	1			1	6	9,5
Total	0	4	3	9	5	7	15,3	44,3
<i>Pourcentage de femmes</i>	0 %	75 %	33 %	44 %	60 %	57 %	80 %	62 %
<i>Nombre de femmes</i>	0	3	1	4	3	4	12,3	27,3

* La responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe au Secrétaire général, avec l'appui de la Directrice des programmes,

37. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
38. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En 2017, la CFPI a mené une enquête sur le coût de la vie dont les conclusions préconisaient une indemnité de poste moins élevée pour le lieu d'affectation de Genève. Cependant, ces conclusions ont été contestées par l'ensemble des institutions de l'ONU à Genève. En mars 2018, le Comité exécutif a décidé que les indemnités de poste du personnel de l'UIP à Genève seraient maintenues à leur niveau équivalent de janvier 2018 afin que les salaires du personnel de l'UIP ne soient pas réduits. Une récente décision du Tribunal administratif de l'OIT a donné raison aux institutions ayant contesté les conclusions de l'enquête. Le budget 2022 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 143 800 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 449 700 CHF qui proviendra d'autres sources.
39. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies, D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 2 109 400 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 148 900 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4, Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,007 %	0,110 %	12 100
Afrique du Sud	0,272 %	0,420 %	46 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 100
Algérie	0,138 %	0,270 %	29 600
Allemagne	6,090 %	6,220 %	681 600
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 100
Angola	0,010 %	0,110 %	12 100
Arabie saoudite	1,172 %	1,380 %	151 200
Argentine	0,915 %	1,110 %	121 600
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 100
Australie	2,210 %	2,440 %	267 400
Autriche	0,677 %	0,860 %	94 200
Azerbaïdjan	0,049 %	0,160 %	17 500
Bahreïn	0,050 %	0,160 %	17 500
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 100
Bélarus	0,049 %	0,160 %	17 500
Belgique	0,821 %	1,010 %	110 700
Bénin	0,003 %	0,100 %	11 000
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 000
Bolivie (État plurinational de)	0,016 %	0,120 %	13 100
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 100
Botswana	0,014 %	0,120 %	13 100
Brésil	2,948 %	3,170 %	347 400
Bulgarie	0,046 %	0,160 %	17 500
Burkina Faso	0,003 %	0,100 %	11 000
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 000
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 000
Cambodge	0,006 %	0,110 %	12 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 100
Canada	2,734 %	2,960 %	324 300
Chili	0,407 %	0,570 %	62 500
Chine	12,005 %	11,750 %	1 280 200
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 400
Colombie	0,288 %	0,440 %	48 200
Comores	0,001 %	0,100 %	11 000
Congo	0,006 %	0,110 %	12 100
Costa Rica	0,062 %	0,180 %	19 700
Côte d'Ivoire	0,013 %	0,120 %	13 100
Croatie	0,077 %	0,200 %	21 900
Cuba	0,080 %	0,200 %	21 900
Danemark	0,554 %	0,730 %	80 000
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 000
Égypte	0,186 %	0,320 %	35 100
El Salvador	0,012 %	0,120 %	13 100
Émirats arabes unis	0,616 %	0,800 %	87 700
Équateur	0,080 %	0,200 %	21 900
Espagne	2,146 %	2,370 %	259 700
Estonie	0,039 %	0,150 %	16 400
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 000
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 100
Fédération de Russie	2,405 %	2,630 %	288 200
Fidji	0,003 %	0,100 %	11 000
Finlande	0,421 %	0,580 %	63 600
France	4,427 %	4,620 %	506 200

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Gabon	0,015 %	0,120 %	13 100
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 000
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 100
Ghana	0,015 %	0,120 %	13 100
Grèce	0,366 %	0,520 %	57 000
Guatemala	0,036 %	0,150 %	16 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 000
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 000
Guinée équatoriale	0,016 %	0,120 %	13 100
Guyana	0,002 %	0,100 %	11 000
Haïti	0,003 %	0,100 %	11 000
Hongrie	0,206 %	0,350 %	38 400
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 000
Inde	0,834 %	1,030 %	112 900
Indonésie	0,543 %	0,720 %	78 900
Iran (République islamique d')	0,398 %	0,560 %	61 400
Iraq	0,129 %	0,260 %	28 500
Irlande	0,371 %	0,530 %	58 100
Islande	0,028 %	0,140 %	15 300
Israël	0,490 %	0,660 %	72 300
Italie	3,307 %	3,530 %	386 800
Japon	8,564 %	8,560 %	938 000
Jordanie	0,021 %	0,130 %	14 200
Kazakhstan	0,178 %	0,310 %	34 000
Kenya	0,024 %	0,130 %	14 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 000
Koweït	0,252 %	0,400 %	43 800
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 000
Lettonie	0,047 %	0,160 %	17 500
Liban	0,047 %	0,160 %	17 500
Libye	0,030 %	0,140 %	15 300
Liechtenstein	0,009 %	0,110 %	12 100
Lituanie	0,071 %	0,190 %	20 800
Luxembourg	0,067 %	0,180 %	19 700
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 000
Malaisie	0,341 %	0,500 %	54 800
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 000
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 000
Mali	0,004 %	0,100 %	11 000
Malte	0,017 %	0,120 %	13 100
Maroc	0,055 %	0,170 %	18 600
Maurice	0,011 %	0,110 %	12 100
Mexique	1,292 %	1,500 %	164 400
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 000
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 100
Mongolie	0,005 %	0,110 %	12 100
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 000
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 000
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 100
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 100
Népal	0,007 %	0,110 %	12 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 100
Niger	0,002 %	0,100 %	11 000
Nigéria	0,250 %	0,390 %	42 700
Norvège	0,754 %	0,940 %	103 000

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Nouvelle-Zélande	0,291 %	0,440 %	48 200
Oman	0,115 %	0,240 %	26 300
Ouganda	0,008 %	0,110 %	12 100
Ouzbékistan	0,032 %	0,140 %	15 300
Pakistan	0,115 %	0,240 %	26 300
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 000
Palestine		0,100 %	11 000
Panama	0,045 %	0,160 %	17 500
Paraguay	0,016 %	0,120 %	13 100
Pays-Bas	1,356 %	1,570 %	172 000
Pérou	0,152 %	0,280 %	30 700
Philippines	0,205 %	0,340 %	37 300
Pologne	0,802 %	0,990 %	108 500
Portugal	0,350 %	0,510 %	55 900
Qatar	0,282 %	0,430 %	47 100
République arabe syrienne	0,011 %	0,110 %	12 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 000
République de Corée	2,267 %	2,500 %	273 900
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 100
République démocratique populaire lao	0,005 %	0,110 %	12 100
République dominicaine	0,053 %	0,170 %	18 600
République de Moldova	0,003 %	0,100 %	11 000
République populaire démocratique de Corée	0,006 %	0,110 %	12 100
République tchèque	0,311 %	0,460 %	50 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 100
Roumanie	0,198 %	0,340 %	37 300
Royaume-Uni	4,567 %	4,760 %	521 600
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 000
Sainte-Lucie	0,001 %	0,100 %	11 000
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 000
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 000
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 000
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 100
Serbie	0,028 %	0,140 %	15 300
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 000
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 000
Singapour	0,485 %	0,650 %	71 200
Slovaquie	0,153 %	0,280 %	30 700
Slovénie	0,076 %	0,190 %	20 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 000
Soudan	0,010 %	0,110 %	12 100
Soudan du Sud	0,006 %	0,110 %	12 100
Sri Lanka	0,044 %	0,160 %	17 500
Suède	0,906 %	1,100 %	120 500
Suisse	1,151 %	1,360 %	149 000
Suriname	0,005 %	0,110 %	12 100
Tadjikistan	0,004 %	0,100 %	11 000
Tchad	0,004 %	0,100 %	11 000
Thaïlande	0,307 %	0,460 %	50 400
Timor-Leste	0,002 %	0,100 %	11 000
Togo	0,002 %	0,100 %	11 000
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 000
Trinité-et-Tobago	0,040 %	0,150 %	16 400
Tunisie	0,025 %	0,130 %	14 200
Turkménistan	0,033 %	0,140 %	15 300

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Turquie	1,371 %	1,590 %	174 200
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 000
Ukraine	0,057 %	0,170 %	18 600
Uruguay	0,087 %	0,210 %	23 000
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 000
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728 %	0,910 %	99 700
Viet Nam	0,077 %	0,200 %	21 900
Yémen	0,010 %	0,110 %	12 100
Zambie	0,009 %	0,110 %	12 100
Zimbabwe	0,005 %	0,110 %	12 100

Membre ou membre associé	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2022	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative est-africaine		0,010 %	1 100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 400
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,030 %	3 300
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010 %	1 100
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,030 %	3 300
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,010 %	1 100
Parlement centraméricain		0,010 %	1 100
Parlement de la CEDEAO		0,010 %	1 100
Parlement de la CEMAC		0,010 %	1 100
Parlement européen		0,060 %	6 600
Total		100 %	10 920 800